

# VILLE DE SAINT-GHISLAIN

## Procès-verbal du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale Séance du 12 décembre 2014

### Conseil communal

**Présents :** Mmes et MM. OLIVIER Daniel, Bourgmestre-Président;  
FOURMANOIT Fabrice, MONIER Florence, DUMONT Luc, DEMAREZ Séverine, Echevins;  
DUHAUT Philippe, Président du CPAS;  
DUHOUX Michel, DROUSIE Laurent, D'ORAZIO Nicola, GIORDANO Romildo, LELOUX Guy,  
RANOCHA Corinne, CANTIGNEAU Patty, DOYEN Michel, GEVENOIS Yveline,  
ORLANDO Diego, BAURAIN Pascal, BRICQ Jérémy, ROOSENS François, LEFEBVRE Lise,  
DAL MASO Patrisio, CORONA Marie-Christine, DUFOUR Frédéric, Conseillers.

BLANC B., Directeur général.

**Excusés :** Mme et MM. DANNEAUX Patrick, Echevin  
DUVEILLER François, QUERSON Dimitri, RABAEY Cindy, Conseillers

### Conseil de l'Action Sociale

**Présents :** Mmes et MM. Philippe DUHAUT, Président du CPAS ;  
BECHAIT Isabelle, BOOSTEN Philippe, AMAND Marion, MIELCAREK Raymond, NAOU Areti,  
MEVIS Thibaut, GOSSELIN Franz, ROOSENS François, HENRY Fabienne, GOSSELIN  
Dorothee, Conseillers du CPAS.

BASTIEN Nicolas, Directeur général FF du CPAS.

Le Conseil étant en nombre pour délibérer, la séance est ouverte à 18h40 sous la présidence de M. D. OLIVIER, Bourgmestre.

### Séance publique

#### 1. HOMMAGE :

Monsieur Daniel OLIVIER, Bourgmestre-Président, rend hommage à Sa Majesté la Reine Fabiola, décédée récemment. L'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de la disparue.

Le point suivant, inscrit à l'ordre du jour, est examiné.

#### 2. SYNERGIES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE : RAPPORT ANNUEL DU COMITE DE CONCERTATION :

Le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale, réunis en séance publique,  
Vu l'article 26bis §5 de la loi organique des CPAS et l'article L1122-11 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Attendu qu'il convient de présenter un rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Ville et le Centre d'Action Sociale ainsi qu'aux économies d'échelles et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la Ville;  
**PRENNENT ACTE** du rapport 2014 établi par le Comité de concertation Ville-CPAS.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18h49.

L'approbation du présent procès-verbal sera inscrite à l'ordre du jour des prochains Conseil communal et Conseil de l'Action Sociale.

Pour le Conseil communal

Le Directeur général,

Le Président,

Pour le Conseil de l'Action Sociale

Le Directeur général FF,

Le Président,